



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET
LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE LA
COLLECTE DES DECHETS
EXERCICE 2019

1. Introduction.

2. Les ordures ménagères et le tri sélectif.

- 2.1. Les tonnages de la collecte des ordures ménagères.
- 2.2. Les tonnages de la collecte sélective.
- 2.3. Les chiffres financiers de la collecte des OMR (OM et tri sélectif).

3. La collecte du verre

- 3.1. Les tonnages de la collecte du verre.
- 3.2. Le coût de la collecte du verre.

4. La collecte des papiers graphiques

- 4.1. Les tonnages de la collecte du papier.
- 4.2. Le coût de la collecte du papier.

5. La pré-collecte

- 5.1. La fourniture de contenants de collecte.
- 5.2. La maintenance des bacs et des colonnes.
- 5.3. Le lavage des bacs et des colonnes.
- 5.4. Inventaire des équipements.

Conclusion.

Annexe.

1. Introduction

La communauté d'Agglomération du Gard rhodanien représente 44 communes pour 73 922 habitants en 2019. La CAGR a pour compétence la collecte des déchets ménagers avec les missions suivantes :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables en porte à porte ou en point de regroupement ;
- La collecte du verre en apport volontaire ;
- La collecte des papiers – graphiques en apport volontaire ;
- L'acquisition des équipements de collecte (bacs, colonnes et sacs jaunes), ainsi que la maintenance et le lavage des bacs.

Les évènements marquants de l'année sont :

- Le démarrage du nouveau marché de collecte pour les ordures et les emballages au 1^{er} janvier, confié aux sociétés Nicollin et Suez.
- Une année entière de prestation pour la collecte des papiers de bureau et du textile avec les nouveaux prestataires, Nicollin et Relais Provence ;
- La modernisation du parc des colonnes de verre (acquisition de 45 colonnes) ;
- Le lancement de l'étude de mise en place de la tarification incitative à l'automne 2019 ;

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service, en application de l'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, est destiné à l'information des usagers par présentation à l'assemblée délibérante de notre établissement public de coopération intercommunale. Les éléments concernant la partie « traitement » avec les déchetteries sont présentés dans le rapport « Traitement ».

Il est rappelé que les données utilisées pour ce rapport sont issues des collecteurs, et non des exutoires de traitement.

2. Les ordures ménagères résiduelles et les emballages (hors verre)

La collecte des ordures ménagères et des emballages est assurée sur le territoire de l'Agglomération par deux prestataires privés :

- Nicollin ;
- Suez Environnement.

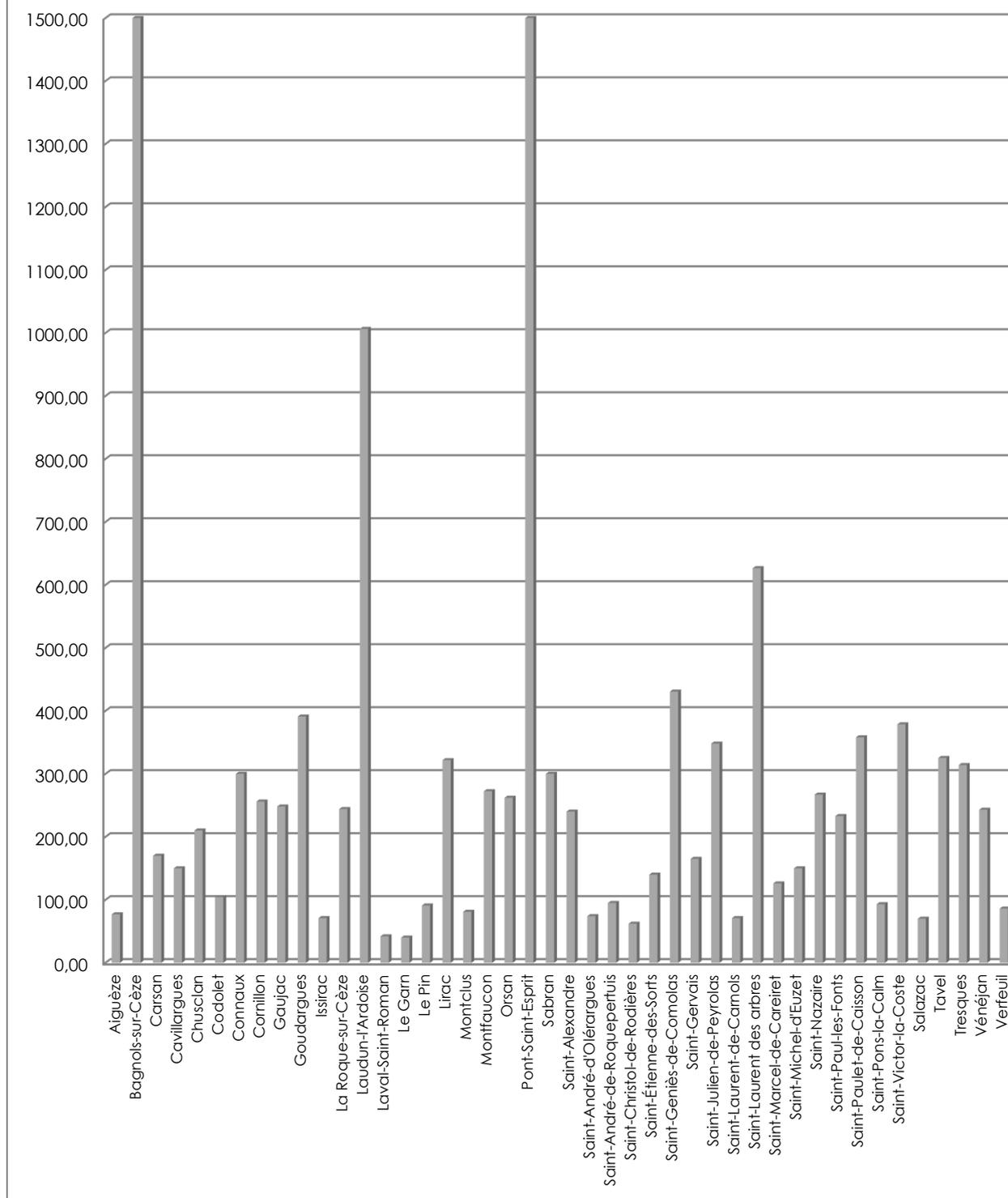
2.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des OMR est assurée en porte à porte avec des équipements allant du bac individuel (120 litres) au bac collectif (660 litres en majorité). Plus de 5 600 bacs OM sont répertoriés et géo localisés sur le territoire. La prestation de maintenance des bacs d'un volume supérieur à 340 litres est assurée par la société Nicollin.

Le tonnage collecté d'OMR transmis par les deux collecteurs est de 20 131 tonnes pour 2019, soit une diminution de 1,5 % par rapport à 2018 (20 443 tonnes). Le tonnage baisse de 311 tonnes, soit l'équivalent de 14 semi FMA. La production globale d'OMR repart à la baisse grâce aux actions de prévention menées sur le territoire (compostage) et au transfert vers le tri sélectif.

Sont présentés sur la page suivante les tonnages d'OMR par commune en 2019. Pour une meilleure lisibilité, l'échelle des tonnages a été limitée à 1500 tonnes ; les tonnages des OMR pour Bagnols et Pont Saint Esprit sont respectivement 7056 et 3542 tonnes.

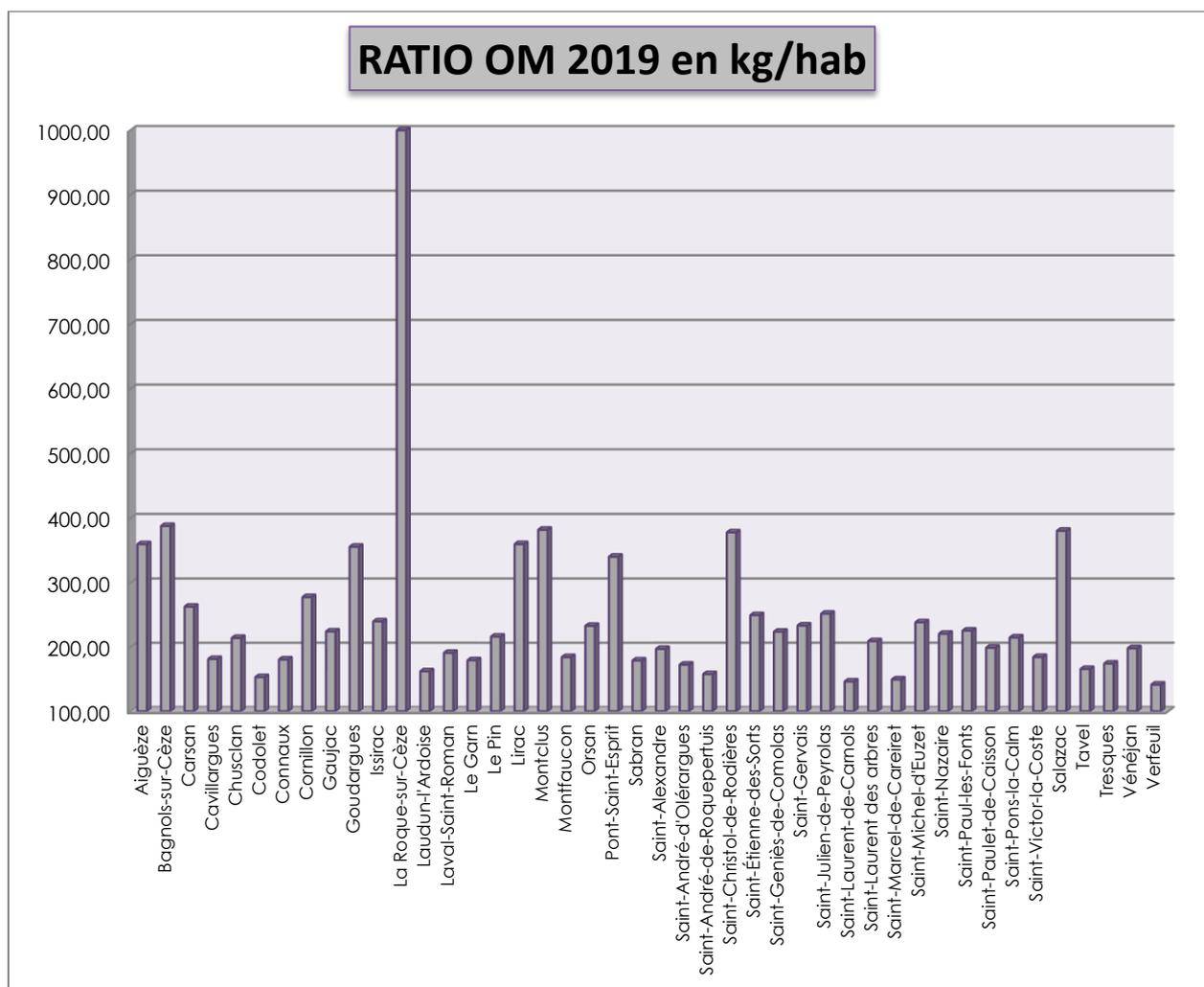
TONNAGES ORDURES MENAGERES 2019 par COMMUNE



(NB : les tonnages pour Bagnols et Pont Saint Esprit sont respectivement 7056 et 3542 tonnes)

Concernant le ratio de collecte pour les OMR, celui-ci atteint 272 kg/habitant sur la base des éléments transmis par les collecteurs. Ce ratio est de nouveau en baisse par rapport à 2018 (278 kg/hab, soit - 2 %). Les communes urbaines dépassent le seuil des 300 kg, qui s'explique par la présence dans les OMR d'une part plus importante de recyclables et des déchets assimilés liés à

L'activité économique. Les secteurs touristiques sont également concernés par ce dépassement de seuil.



(NB : le ratio de La Roque est de 1333 kg/hab)

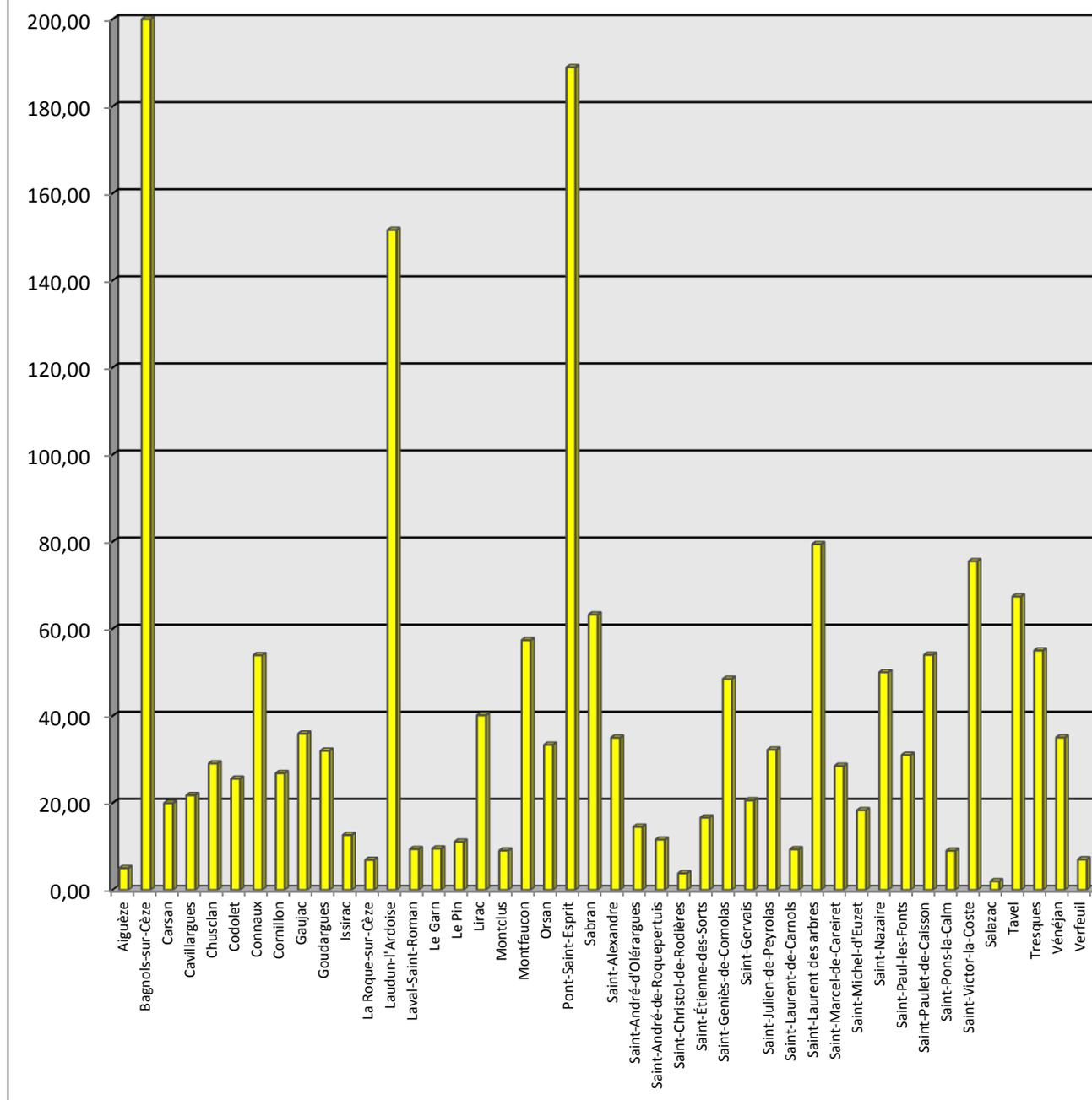
2.2. Les emballages ménagers recyclables (hors verre)

La collecte des emballages se fait en porte en porte, en utilisant comme équipement le sac jaune d'un volume de 100 litres ou les bacs individuels ou collectifs. Les points de regroupement (PDR) avec bacs collectifs sont assimilés à du porte à porte pour l'éco organisme Citéo. Près de 2 470 bacs sont ainsi répartis sur l'agglomération.

Le tonnage collecté en 2019 est de 1 877 tonnes, soit une hausse de 2 % par rapport à 2018 (1 839 tonnes). Ce tonnage supplémentaire équivaut à 8 semi-remorques. L'augmentation est moins marquée qu'en 2018 car on atteint un 1^{er} plateau concernant les extensions des consignes de tri sélectif (transfert de la part valorisable). Des actions de communication sont donc nécessaires afin de réaliser des piqûres de rappel auprès des habitants. Ainsi, une démarche en porte à porte a été réalisée auprès de 1000 foyers en habitat collectif (communes de Bagnols, Laudun, Pont Saint Esprit et Saint Nazaire).

Sont présentés ci-dessous les tonnages d'emballages par commune en 2019 :

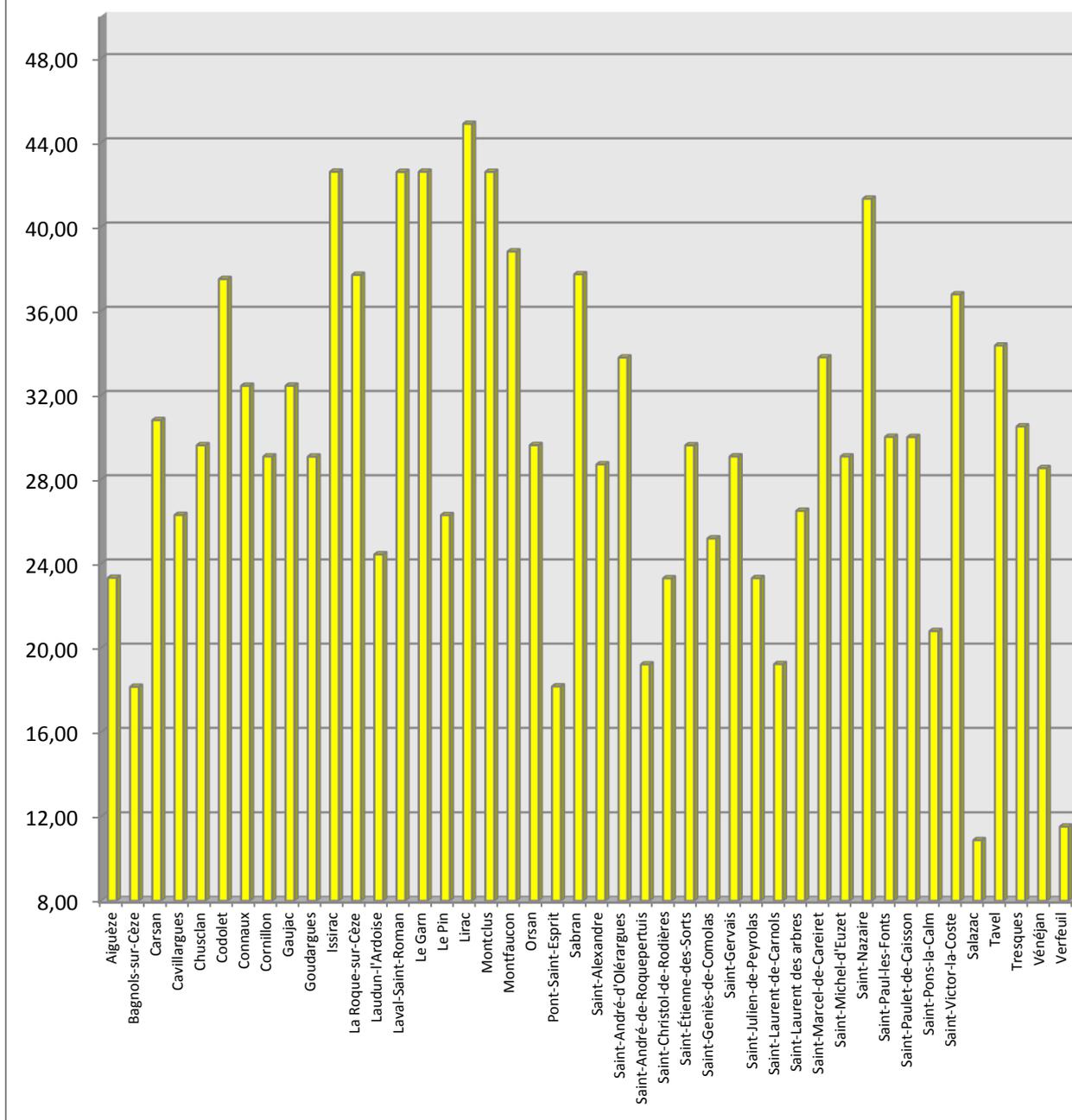
TONNAGES Emballages 2019 par commune



(NB : le tonnage pour Bagnols est de 330)

Le ratio de collecte pour les emballages entrants (avec refus) est de 25,4 kg/hab, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018 (25 kg/hab.an). La collecte en bac individuel (Lirac / Tavel) ou en sacs jaunes (secteurs de Garrigues actives et Val de Tave) permet d'obtenir de bons résultats. Il en est de même pour les secteurs touristiques, où l'Agglomération collabore avec les mairies et les campings pour doter au mieux les installations estivales.

RATIO Emballages 2019 en kg/hab



2.3. Le coût de la collecte des OMR et des emballages

La totalité du service est assurée par des prestataires privés en 2019. Le montant par prestataire ainsi que le montant total sont les suivants :

	Montant TTC
Prestation Nicollin	2 379 847 €
Prestation Suez	852 466 €
Total des prestations « collecte des OMR et des emballages »	3 232 313 €

Le coût à l'habitant de la collecte des OMR et des emballages est de **43,7 € / hab.**

3. La collecte du verre (hors déchetterie)

Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire par colonnes aériennes, semi enterrées (Bagnols-sur-Cèze) et enterrées (Saint Geniès de Comolas) d'un volume de 3 à 4 m³. La société VIAL assure le vidage de ces équipements sur le territoire et transfère ce flux jusqu'à la Verrerie du Languedoc (OI Manufacturing - Vergèze).

L'Agglomération dispose de 320 colonnes soit un taux d'équipement d'1 colonne pour 231 habitants.

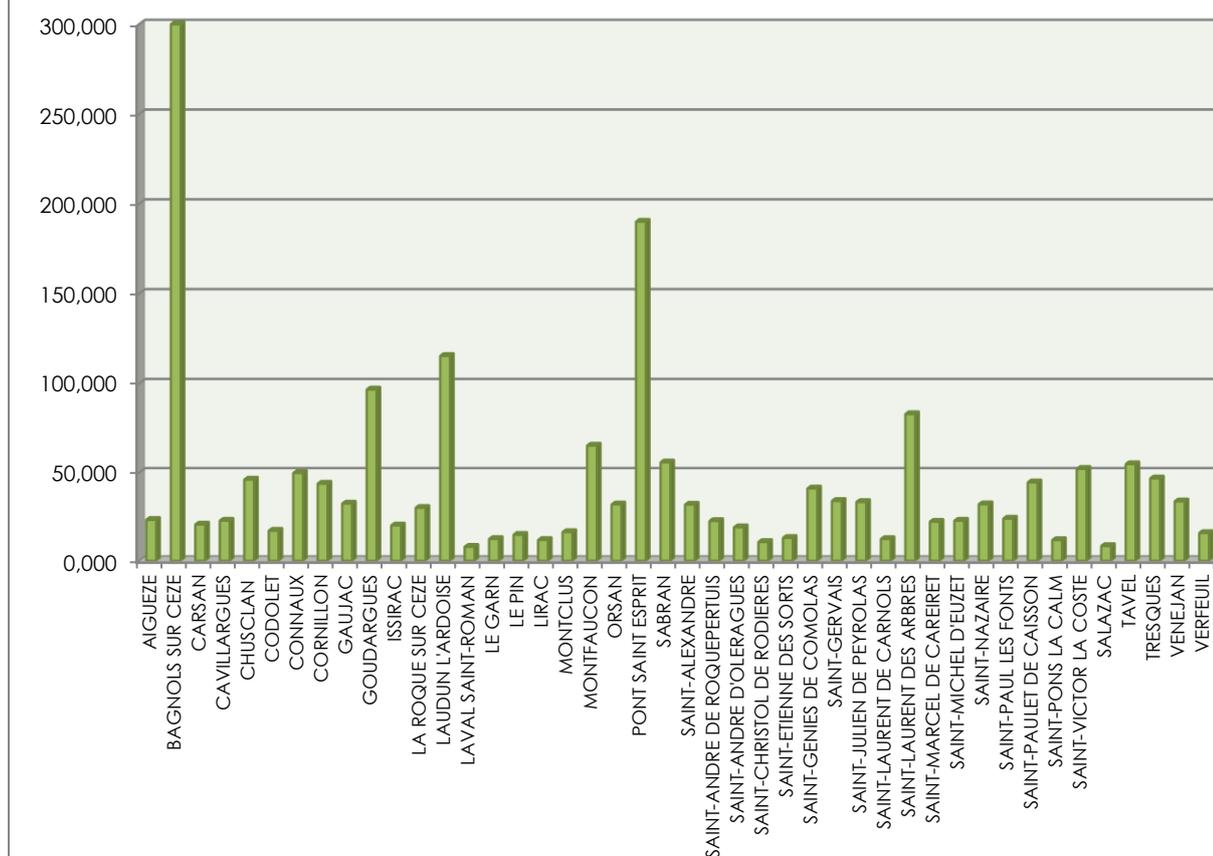
3.1. Les résultats de la collecte du verre

Le tonnage en 2019 est de 1 894 tonnes, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2018 (1 800 tonnes). Le territoire connaît sa 3^{ème} année de hausse concernant ce produit recyclable.

Cette augmentation s'explique par le remplacement sur le territoire de 45 colonnes aériennes jugées vétustes ainsi que par la seconde année du marché de collecte avec des exigences contractuelles (minimum de passage par mois, lavage des colonnes...).

La répartition du tonnage par commune est la suivante :

TONNAGES COLLECTE VERRE 2019

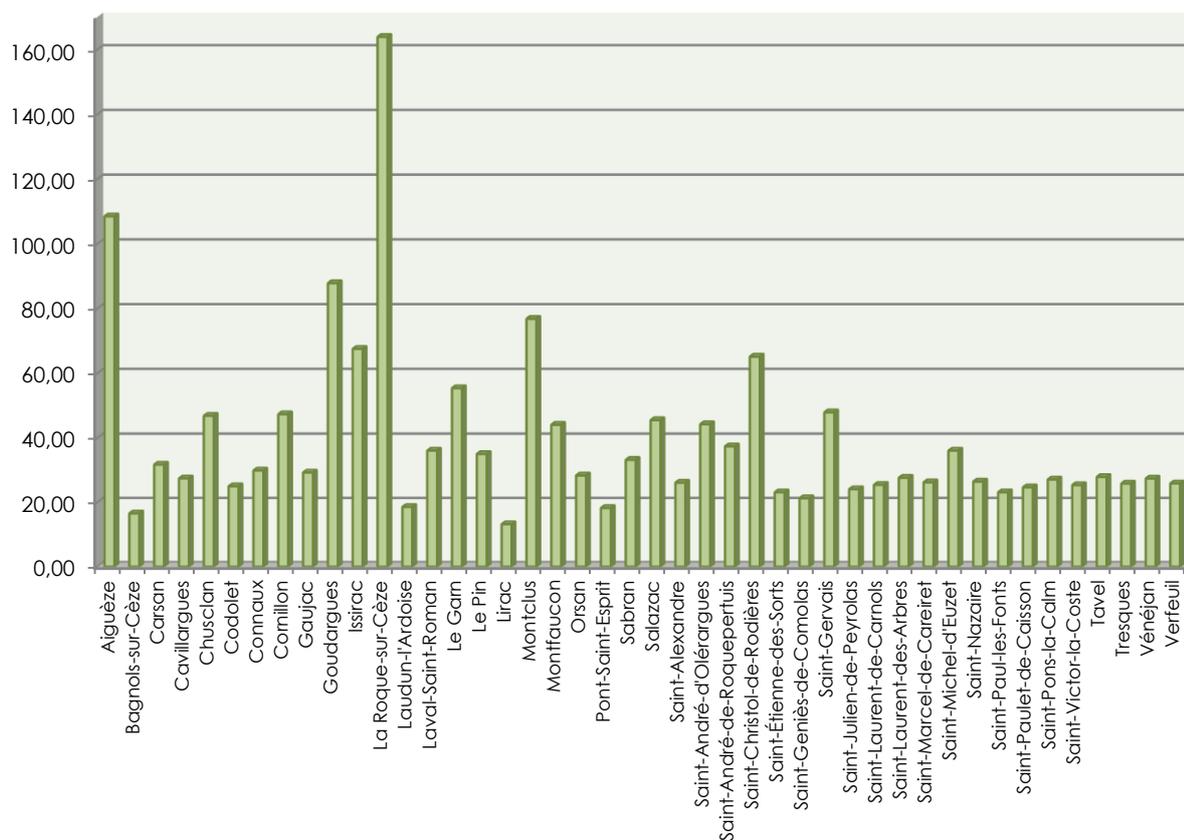


En terme de performance, le ratio de collecte est de 25,6 kg/hab.an (hors déchetteries).

Cette année est de nouveau marquée par des résultats élevés sur les communes touristiques : La Roque sur Cèze, Aiguèze, Goudargues, Montclus. Le ratio dépasse les 60 kg/habitants.

Concernant les trois communes urbaines, il faut noter les résultats encourageants avec une augmentation moyenne de 4 %. Les remplacements de vieilles colonnes ainsi que le maintien de la propreté des PAV en collaboration avec les mairies, ont des effets positifs sur la collecte.

RATIO COLLECTE VERRE 2019 en kg/hab.



3.2. Le coût de la collecte du verre

Le coût de la collecte du verre est de 85 887 € TTC soit 45,3 € TTC / tonne et 1,2 € / habitant.

4. La collecte des papiers graphiques

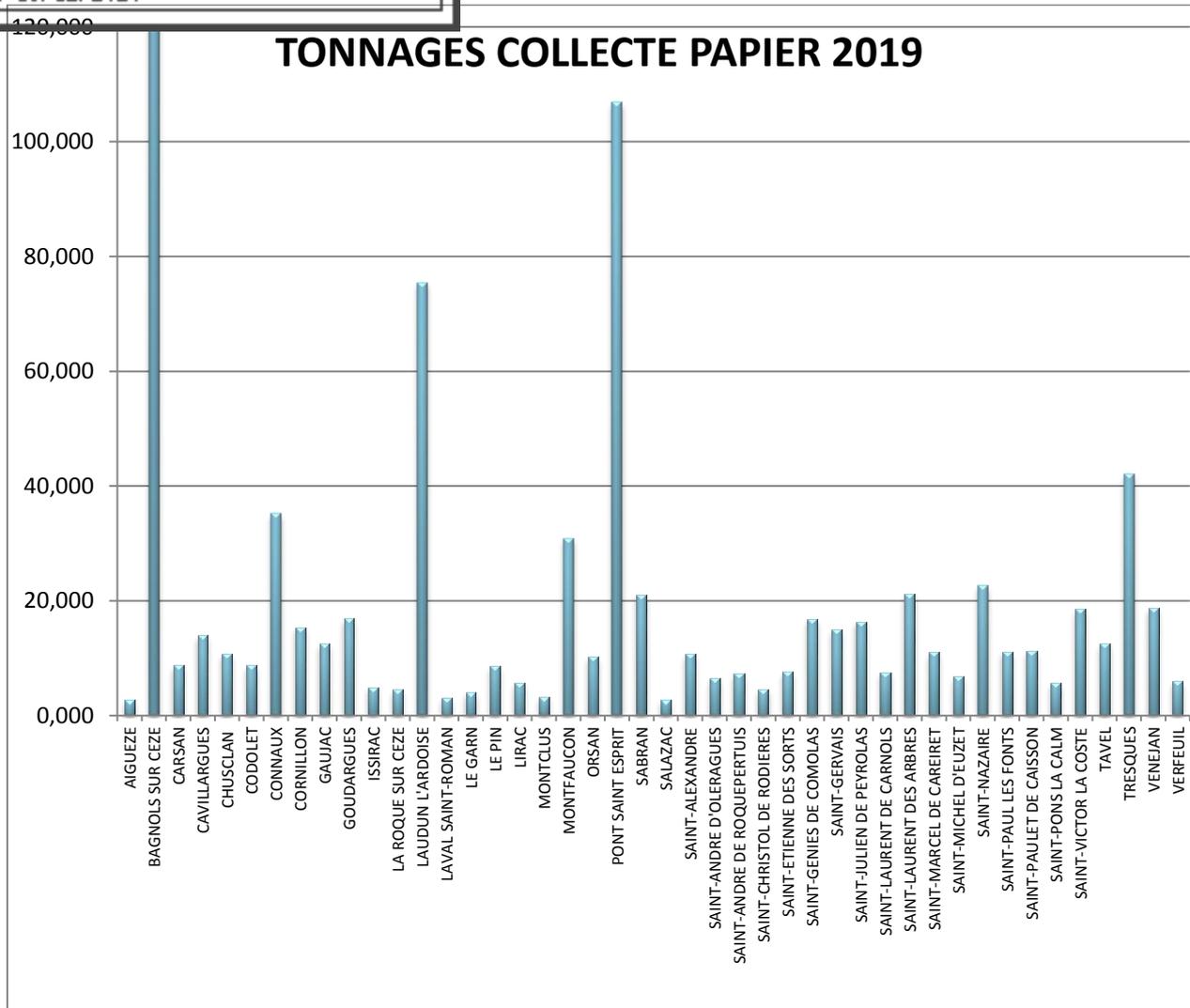
Comme pour le verre, les papiers sont collectés en apport volontaire par colonnes aériennes et semi enterrées (Bagnols sur Cèze). 268 colonnes sont réparties sur le territoire, soit 1 colonne pour 275 habitants.

La société Paprec effectue le vidage de ces équipements pour l'amener jusqu'au centre de tri de Pujaut où le produit est trié / conditionné pour le compte des papeteries européennes.

4.1. Les résultats de la collecte du papier.

Le tonnage 2019 est de 888 tonnes, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2018. Malgré la modernisation du parc de colonnes pour les papiers, l'Agglomération subit la baisse nationale du gisement, provoquée notamment par la baisse des ventes des journaux et revues (- 17 % en 2019).

La répartition par commune est la suivante :

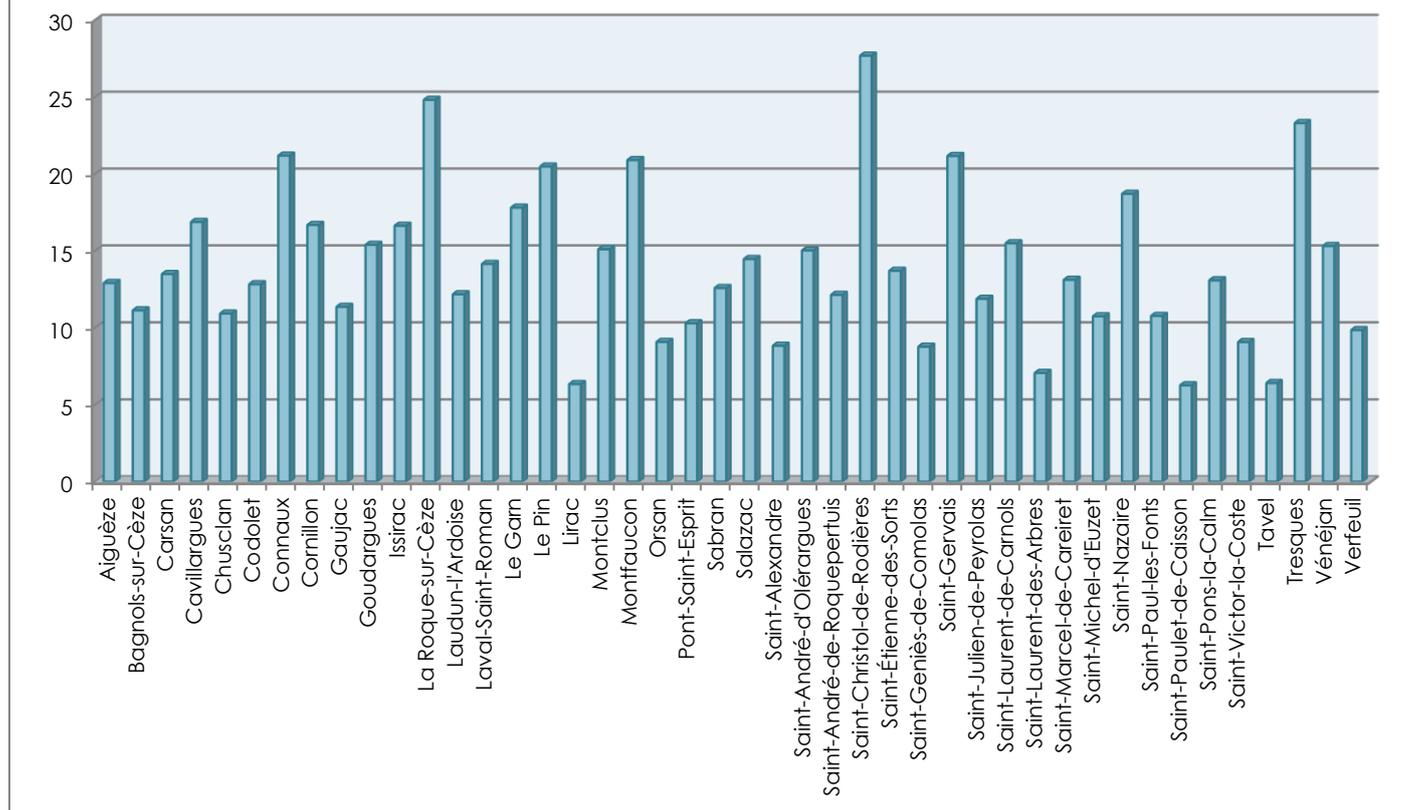


NB : le tonnage pour Bagnols est de 202 tonnes.

Le ratio de collecte sur le territoire de l'agglomération est de 12 kg/hab (hors déchetterie et centre de tri). Ce chiffre est en baisse de 2,5 % par rapport à 2018 malgré la modernisation du parc de colonnes à papiers (appel à projet Ecofolio réalisé en 2018). Même si le gisement a baissé au niveau national, il y a encore beaucoup de papiers présents dans les ordures ménagères.

Le graphique ci-dessous présente les ratios par commune :

RATIO COLLECTE PAPIER 2019 en kg/hab.



Comme pour le verre, les ratios par commune sont plus homogènes mais dépassent rarement les 15 kg/hab. La modernisation du parc de colonnes n'a pas donné de résultat concret. Une communication est à prévoir pour rappeler ces consignes de tri.

Collecte des papiers de bureau

L'Agglomération a poursuivi la collecte des papiers de bureau dans les mairies et les écoles. Le choix s'est porté sur la société Nicollin afin d'améliorer la qualité de la collecte. 32 tonnes ont ainsi été collectées, soit une hausse de 220 % par rapport à 2018 (10 tonnes).

4.2. Le coût de la collecte du papier.

Le montant de la collecte du papier pour l'ensemble du territoire est de 39 664 € TTC, soit 44,6 € TTC / tonne et 0,5 € TTC / hab.an.

5. La pré-collecte.

Par pré-collecte, nous entendons la fourniture de contenants pour la collecte : les colonnes aériennes papier et verre, les bacs pour OM et tri et les sacs jaunes. Cette compétence se divise en trois axes :

- La fourniture de contenants de collecte ;
- La maintenance des équipements de collecte ;
- Le lavage des contenants de collecte.

5.1. La fourniture de contenants de collecte.

La fourniture de contenants de collecte s'élève à :

- 223 135 € TTC pour les bacs (fournisseur : Conteneur) et colonnes aériennes et enterrées (fournisseur : Sulo, ex Plastic Omnium) ;
- 62 081 € TTC pour les sacs jaunes et les sacs gestes propres (fournisseur : Interpack et Gestes propres).

5.2. La maintenance des bacs.

Les coûts de maintenance sont :

- Bacs OM et tri : 105 964 € TTC.

5.3. Le lavage des bacs.

Les coûts de lavage sont :

- Bacs OM et tri : 70 625 € TTC.

Pour rappel, 2 campagnes de lavages des bacs sont réalisées dans l'année.

5.4. Inventaire des équipements

L'inventaire des bacs et colonnes est régulièrement mis à jour par le service. Pour rappel, l'ensemble des bacs collectifs OMR et emballages, ainsi que les colonnes verre – papiers – emballages et textiles sont géo localisés.

Conclusion :

Les résultats de la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA) sont les suivants :

Flux	Tonnage 2019	Ecart / 2018
OMR	20 131	-1.5 %
Emballages	1 877	+ 2 %
Verre	1 894	+ 5.2 %
Papiers Graphiques	888	-1,5 %
Total OMA	24 790	-1 %

Certes l'année 2019 présente des résultats positifs comme la baisse des OMR (et par conséquence celle des OMA) ainsi que la hausse des recyclables, emballages et verre. Mais ces chiffres ne sont pas suffisamment significatifs pour confirmer la tendance à la baisse des OMA :

- La baisse des OMR ne fait que compenser la hausse constatée en 2018 ;
- Concernant les emballages, l'Agglomération se trouve sur un palier alors que de nombreux recyclables sont encore présents dans les OMR (plus de 5 000 tonnes) ;
- La modernisation du parc des colonnes papiers n'a pas été suffisante pour augmenter le taux de captage des journaux magazines, secteur souffrant d'une baisse significative des ventes (- 17 % d'impression en 2019).

Afin de compléter l'optimisation opérationnelle de la collecte sur le terrain, Il est important de développer les actions de communication sur le tri sélectif, avec les moyens humains adéquats. Cela passe par des animations scolaires et la participation à des évènements auprès de publics adultes. Les démarches en porte à porte en habitat collectif sont aussi un moyen de communication efficace auprès des usagers.

En effet, les échéances à venir sont importantes en terme de prévention et de valorisation des déchets :

- Fin 2020, l'Agglomération rendra sa copie concernant le Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC), avec un objectif de 10 % de baisse sur l'ensemble des déchets (OMA + déchetteries) à respecter ;
- La phase opérationnelle de la tarification incitative devra apporter aux habitants (particuliers, professionnels) des outils pour limiter leur production d'OMR et mieux trier leurs déchets. Ce lancement devrait s'effectuer au 4^{ème} trimestre 2020.

COMMUNES	POPULATION	TONNAGES 2019			
		Tonnage OM	Tonnage Emballages	Tonnage Papiers	Tonnage Verre
Aiguèze	214	77	4,99	2,76	23,22
Bagnols-sur-Cèze	18 192	7056	330,00	202,28	301,63
Carsan	647	170	19,93	8,72	20,54
Cavillargues	827	150	21,75	13,95	22,70
Chusclan	981	210	29,05	10,7	45,99
Codolet	681	104,26	25,54	8,73	17,03
Connaux	1 662	300	53,91	35,2	49,70
Cornillon	922	256	26,81	15,37	43,67
Gaujac	1 106	248	35,88	12,55	32,39
Goudargues	1 099	391	31,95	16,9	96,58
Issirac	296	71	12,61	4,92	20,00
La Roque-sur-Cèze	183	244	6,90	4,54	30,00
Laudun-l'Ardoise	6 204	1006,35	151,56	75,48	115,29
Laval-Saint-Roman	220	42	9,37	3,11	7,94
Le Garn	223	40	9,50	3,97	12,36
Le Pin	421	91	11,07	8,62	14,76
Lirac	894	321,72	40,12	5,66	11,81
Montclus	212	81	9,03	3,2	16,29
Montfaucon	1 478	272,4	57,37	30,88	65,20
Orsan	1 125	262	33,32	10,2	31,92
Pont-Saint-Esprit	10 405	3542	188,93	106,94	190,03
Sabran	1 676	300	63,24	21,07	55,72
Saint-Alexandre	1 218	240	34,96	10,74	31,82
Saint-André-d'Olérargues	429	74	14,49	6,44	19,00
Saint-André-de-Roquepertuis	602	95	11,56	7,3	22,53
Saint-Christol-de-Rodières	164	62	3,82	4,54	10,69
Saint-Étienne-des-Sorts	561	140	16,61	7,68	12,97
Saint-Geniès-de-Comolas	1 924	430,56	48,46	16,85	40,96
Saint-Gervais	707	165	20,56	14,96	33,91
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 382	348	32,20	16,4	33,30
Saint-Laurent-de-Carnols	485	71	9,32	7,51	12,34
Saint-Laurent-des-Arbres	2 997	626,473	79,41	21,14	82,87
Saint-Marcel-de-Careiret	843	126	28,48	11,05	22,12
Saint-Michel-d'Euzet	629	150	18,29	6,75	22,70
Saint-Nazaire	1 210	267	50,00	22,62	32,03
Saint-Paul-les-Fonts	1 033	233	31,00	11,11	23,90
Saint-Paulet-de-Caisson	1 800	358	54,00	11,25	44,42
Saint-Pons-la-Calm	433	93	9,00	5,66	11,74
Saint-Victor-la-Coste	2 053	378,65	75,50	18,6	52,08
Salazac	184	70	2,00	2,66	8,38
Tavel	1 962	325,21	67,39	12,56	54,75
Tresques	1 803	314	55,00	42,01	46,62
Vénéjan	1 227	243	35,00	18,78	33,65
Verfeuil	608	86	7,00	5,98	15,74
TOTAL	73 922	20131	1877	888	1894

COMMUNE	POPULATION	RATION 2019 EN kg/HAB.			
		Ratio OMR	Ratio Emb	Ratio Pap	Ratio Verre
Aiguèze	214	359,81	23,32	12,9	108,50
Bagnols-sur-Cèze	18192	387,86	18,14	11,1	16,58
Carsan	647	262,75	30,80	13,5	31,75
Cavillargues	827	181,38	26,30	16,9	27,45
Chusclan	981	214,07	29,61	10,9	46,88
Codolet	681	153,10	37,50	12,8	25,01
Connaux	1662	180,51	32,44	21,2	29,90
Cornillon	922	277,66	29,08	16,7	47,36
Gaujac	1106	224,23	32,44	11,3	29,29
Goudargues	1099	355,78	29,07	15,4	87,88
Issirac	296	239,86	42,60	16,6	67,57
La Roque-sur-Cèze	183	1333,33	37,70	24,8	163,93
Laudun-l'Ardoise	6204	162,21	24,43	12,2	18,58
Laval-Saint-Roman	220	190,91	42,59	14,1	36,09
Le Garn	223	179,37	42,60	17,8	55,43
Le Pin	421	216,15	26,29	20,5	35,06
Lirac	894	359,87	44,88	6,3	13,21
Montclus	212	382,08	42,59	15,1	76,84
Montfaucon	1478	184,30	38,82	20,9	44,11
Orsan	1125	232,89	29,62	9,1	28,37
Pont-Saint-Esprit	10405	340,41	18,16	10,3	18,26
Sabran	1676	179,00	37,73	12,6	33,25
Saint-Alexandre	1218	197,04	28,70	8,8	26,12
Saint-André-d'Olérargues	429	172,49	33,78	15,0	44,29
Saint-André-de-Roquepertuis	602	157,81	19,20	12,1	37,43
Saint-Christol-de-Rodières	164	378,05	23,29	27,7	65,18
Saint-Étienne-des-Sorts	561	249,55	29,61	13,7	23,12
Saint-Geniès-de-Comolas	1924	223,78	25,19	8,8	21,29
Saint-Gervais	707	233,38	29,08	21,2	47,96
Saint-Julien-de-Peyrolas	1382	251,81	23,30	11,9	24,10
Saint-Laurent-de-Carnols	485	146,39	19,22	15,5	25,44
Saint-Laurent-des-Arbres	2997	209,03	26,50	7,1	27,65
Saint-Marcel-de-Careiret	843	149,47	33,78	13,1	26,24
Saint-Michel-d'Euzet	629	238,47	29,08	10,7	36,09
Saint-Nazaire	1210	220,66	41,32	18,7	26,47
Saint-Paul-les-Fonts	1033	225,56	30,01	10,8	23,14
Saint-Paulet-de-Caisson	1800	198,89	30,00	6,3	24,68
Saint-Pons-la-Calm	433	214,78	20,79	13,1	27,11
Saint-Victor-la-Coste	2053	184,44	36,78	9,1	25,37
Salazac	184	380,43	10,87	14,5	45,54
Tavel	1962	165,75	34,35	6,4	27,91
Tresques	1803	174,15	30,50	23,3	25,86
Vénéjan	1227	198,04	28,52	15,3	27,42
Verfeuil	608	141,45	11,51	9,8	25,89
TOTAL	73922	272	25,4	12,0	25,6